



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gynécologues

Question écrite n° 32663

Texte de la question

M. Daniel Goldberg alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence de recrutements dans la spécialité de gynécologie médicale. L'importance de cette spécialisation pour la prévention et le dépistage précoce a été reconnue et confortée par le décret n° 2003-85 du 30 janvier 2003, paru au Journal officiel n° 27 du 1er février 2003. Or, le faible nombre de postes d'enseignement restreint le développement de cette discipline. En conséquence, les effets positifs escomptés de la politique sanitaire sont amoindris. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour assurer le développement de la gynécologie médicale, par son enseignement.

Texte de la réponse

La gynécologie médicale est intégrée dans trois sous-sections du conseil national des universités et fait l'objet d'une option : gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale ; endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale ; biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale. En 2006, 3 maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ont été recrutés sur des emplois offerts dans le cadre d'emplois ouverts spécifiquement avec l'option gynécologie médicale. Depuis 2007, aucun emploi de gynécologie médicale n'a été offert aux concours. En effet, lors des réunions annuelles des effectifs hospitalo-universitaires, ni les directeurs des unités de formation et de recherche médicale, ni les directeurs généraux des centres hospitaliers universitaires n'ont exprimé la demande de mettre au recrutement des emplois hospitalo-universitaires au concours dans cette spécialité. Toutefois, il convient de préciser que l'enseignement de la gynécologie médicale est pris en charge par l'ensemble des titulaires et non titulaires intervenant dans les trois sous-sections précitées dont les effectifs sont les suivants : gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : 112 professeurs, 6 maîtres de conférences et 166 chefs de clinique ; endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale : 66 professeurs, 6 maîtres de conférences et 74 chefs de clinique ; biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale : 32 professeurs, 48 maîtres de conférences et 12 chefs de clinique, soit un effectif total de 522 enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32663

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8733

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3108